

REUNION DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Etaient présents : Mme DE LAUZON Sophie ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MALLET Claude ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M. PENOT Olivier ; M. REMBEAULT Raphaël ; Mme ROUSSEAU Renée

Était excusé : M. MARSAULT Samuel

Pouvoir : M. MARSAULT Samuel à Mme MOUSSERION Martine

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Présentation d'un projet agrivoltaïque par la société TSE Energy
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025
3. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
4. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget
5. Subventions pour l'année 2025
6. Tondeuse autoportée
7. Convention d'adhésion à la mission Médiation Préalable Obligatoire (MPO)
8. Questions diverses

1- PRESENTATION D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE PAR LA SOCIETE TSE ENERGY

La société TSE Energy est représentée par Claude Tholance, directeur territorial, Tristan Villemin et Charly Jouannic.

Claude Tholance indique que cette présentation a lieu dans un seul but informatif en préalable à bien d'autres démarches.

Travaillant à l'origine sur la couverture bâimentaire de grande surface et la reconversion de friches et délaissés, TSE Energy est propriétaire de la deuxième centrale électrique de France (Marville, Moselle) et des Fonderies du Poitou dans la Vienne (électricité produite directement utilisée par l'industrie du Châtelleraudais).

Une usine de fabrication de panneaux photovoltaïques est en cours de construction à Sarreguemines, qui devrait fournir environ 50 % des panneaux en 2027. Aujourd'hui, ils proviennent à 100% de Chine.

La durée des équipements photovoltaïques sur une parcelle est de 40 ans. La surface moyenne est de 15 ha pour TSE (entre 10 et 20 ha en général).

Le projet à Anché consiste en la réalisation d'une **ombrière de culture** aux Champs la Dame.

Caractéristiques :

- surface totale des parcelles de 28 ha
- 4,67 ha couverts par les panneaux
- 17316 modules
- puissance crête : 11,17MWc
- 16m de passage entre deux rangées de panneaux
- bail de 40 ans, renouvelable 2 fois 5 ans, puis remise à l'état initial

Le projet pourrait rapporter à la commune ± 7000€ par an en IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux), plus de la taxe d'aménagement la première année.

l'achat. M. Haberajter suggère d'insister auprès de la notaire pour que la vente aboutisse au plus vite. Le SIMER est informé de l'attente de cette dernière démarche.

- Une réunion du PLPDMA (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés) se tiendra le 29 janvier à Sillars.
- Changement de jour de collecte sur la commune : tous les quinze jours, toute la commune sera relevée le mercredi en semaine paire, sauf le Pontreau où la collecte aura lieu le lundi en semaine impaire.

- **Travaux de rénovation du Café (M. MALLET) :**

M. Mallet rappelle au conseil municipal que des travaux de rénovation sont en cours au café. Lors du remaniage de la toiture, le couvreur a signalé que la poutre faîtière et trois autres poutres étaient en très mauvais état.

M. Mallet a contacté l'entreprise HC Couverture (Brux) qui est venue constater et a préconisé le renforcement par moisage. Elle a établi un devis pour le moisage d'une panne faîtière et de deux pannes intermédiaires d'un montant de 3 362.86 € TTC.

Le couvreur a aussi précisé qu'il faudra prévoir la réfection complète de la charpente et de la couverture dans les dix ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer le devis de HC Couverture d'un montant de 3 362.86 € HT.

- **Panneaux des hameaux (M. Haberajter) :**

M. Haberajter s'est rendu avec les agents pour faire l'inventaire des panneaux de hameaux. Il y aurait quelques panneaux de rue supplémentaires à commander.

Les panneaux seront installés sur la voie communale sauf aux Champs la Dame où le panneau sera installé par les services du département, puisqu'il sera sur le bord de la route départementale. Il faudra vraisemblablement acheter du béton pour le scellement et louer une tarière. Les agents techniques travailleront le sujet et reviendront vers M. Haberajter.

- **Tracteur (M. Mallet) :** L'élagueuse a abîmé le tracteur. Il a été réparé par les agents aujourd'hui. M. Mallet indique que le matériel vendu n'était pas adapté au tracteur.

4- AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Mme la maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1, Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) :

(...)

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

(...)

Elle rappelle que le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2025 était de 162 750.34 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

cette adhésion pour une durée de trois ans. Elle précise que cette adhésion n'entraîne pas de coût supplémentaire pour la collectivité car elle est comprise dans la cotisation additionnelle.

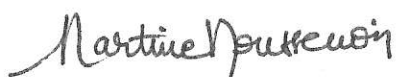
Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à cette mission au regard de l'objet et des modalités proposées, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Vienne pour une durée de 3 ans ;
- APPROUVE la convention (en annexe) à conclure avec le Centre de Gestion de la Vienne ;
- AUTORISE Madame le maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

7- QUESTIONS DIVERSES

- M. Haberajter indique que dans la montée de Moisseau à Chez Foucault, des balises d'intersection sont manquantes.
- Le 4 décembre, des barrières ont été détruites devant l'abribus de la Vergnée.
- Une partie de La Cluzaudière n'est pas entretenue et devrait l'être par Champagné-St-Hilaire.
- Il y avait peu plus de monde à la cérémonie des vœux le 4 janvier.
- Mme le Maire a rencontré le centre social Mille Bulles, le sujet de l'ancienne épicerie a été évoqué.
- M. Mallet indique que les installations électriques de la salle des fêtes seront vérifiées par Bureau Veritas le 27 janvier.
- Mme de Lauzon demande des nouvelles des travaux de la mairie. Ils n'auront pas lieu sous ce mandat.
- L'Association pour la Défense de l'Environnement et de la Protection des Espaces Naturels (ADEPEN) a mis en ligne une pétition le 1er janvier contre les éoliennes à Champagné-Saint-Hilaire. M. Haberajter suggère que la mairie confirme son positionnement contre ce parc éolien et va relayer le message de l'association aux élus.
- M. Haberajter indique que Christopher et David ont l'intention de remettre en état le hangar.
- M. Haberajter demande que les fossés soient curés à La Cluzaudière avec le godet, certains s'étant comblés avec le temps.
- M. Haberajter indique qu'un poteau téléphonique à La Cluzaudière, entre Anché et Champagné, est particulièrement abîmé. Il faudra le signaler à Orange.
- Mme Martin-Chardonner indique qu'il y a un trou sur le bord de la chaussée à l'entrée du bourg, du côté du pont.
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 23 février à 20h30

**La Maire,
Martine MOUSSERION**



**Le Secrétaire
Raphaël REMBEAULT**

